

LE DOSSIER

- Spécial Budgets 2024

Journée "pédagogique" de la forêt

Un pompier professionnel de Lesparre rentre de mission
à Mayotte

Agenda



Com' esparre médoc

N°54 # Magazine municipal d'informations / Avril-Mai 2024 #

JOURNÉE "PÉDAGOGIQUE" DE LA FORÊT



LIRE P2

PRATIQUE

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
05 56 73 21 00 - Choix 2

Police Municipale
05 56 73 21 06

Communauté de Communes
Médoc Cœur de Presqu'île
05 56 41 66 60

Clinique Mutualiste de Lesparre-Médoc
05 56 73 10 00

SAMU 15

Gendarmerie
17 ou 05 56 73 46 70

Pompiers
18 ou 05 56 73 40 11



Lien Android



Lien iOS

SOMMAIRE

2 Journée "pédagogique" de la forêt

3 Édito de M. le Maire

3 Réservations salles communales 2024/2025

3 Inscriptions scolaires 2024/2025

4 Dossier Spécial Budgets 2024

5 Dossier Spécial Budgets 2024

6 Dossier Spécial Budgets 2024

7 Tribune libre

8 Témoignage

8 Agenda

UNE JOURNÉE "PÉDAGOGIQUE" CONSACRÉE À LA FORÊT

Sous la houlette de Denis Fleurt, délégué en charge de la Ruralité, et de Stéphane Béringuer, responsable des espaces verts, la ville de LESPARRE, en partenariat avec le lycée Odilon Redon et l'école primaire Beaugency, vient d'organiser une journée pédagogique dédiée à la forêt, sur deux parcelles forestières municipales.

L'ONF, gestionnaire de la forêt communale, a missionné plusieurs agents pour expliquer aux jeunes ce qu'est le reboisement et ses enjeux environnementaux, les débouchés de la filière bois ou encore les principales essences exploitées dans nos forêts.

Elèves et professeurs ont reçu chacun, un coffret contenant une boussole, un dépliant explicatif de la faune et la flore de la forêt et quelques graines de pin maritime.

Ainsi 30 élèves de CP et CM1 et autant de lycéens ont planté un total de 150 arbres d'essences différentes : chêne vert, bouleau, chêne d'Amérique et liquidambar.

Cette initiative soutenue par la Communauté De Communes Médoc Cœur de Presqu'île, via la mise à disposition de mini-bus pour le transport des élèves sur sites a remporté un vif succès tant auprès des élèves que des enseignants et « mériterait », espère Denis Fleurt, « d'être reconduite ».

édito

Chères lesparraïnes, chers lesparraïns,

Nous venons de voter notre budget primitif pour l'année 2024.

Il est ambitieux en termes d'investissements. Nous avons inscrit en effet près de 2 millions d'euros dont 1,4 million de nouvelles dépenses d'équipement. Ces dernières porteront sur la réfection de la rue Jean Jacques Rousseau, la mise aux normes de l'éclairage du stade, l'installation de nouvelles caméras de surveillance, des travaux dans les écoles, l'aménagement des écuries sur le site de la Tour de l'Honneur ou encore le changement des fauteuils du cinéma Jean Dujardin.

Certains diront que ce n'est pas suffisant ! Ils ont peut-être raison. Lesparre, sous-préfecture et ville de centralité aurait besoin en effet d'investir davantage pour répondre aux attentes des médocaines et des médocains.

En termes de services, d'équipements, de commerces, nous couvrons en effet une zone de près de 50 000 habitants, et nous n'avons les moyens que d'une ville de 6 000, dont seulement 35 % de nos concitoyens s'acquittent des impôts locaux.

Malgré une gestion rigoureuse, nous ne pouvons donc faire plus, sauf à augmenter la fiscalité dans d'importantes proportions ou accroître l'endettement au-delà du raisonnable. Je m'y refuse.

De plus, le contexte économique, l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêts et les annonces récentes du gouvernement concernant les collectivités locales nous obligent à la prudence.

Pour autant, malgré cet environnement compliqué, Lesparre tire son épingle du jeu. La dynamique que nous avons créée est de mieux en mieux relayée par les investisseurs privés et l'intercommunalité.

Notre attractivité se renforce chaque année davantage grâce à de nouveaux équipements, commerces, services...etc. Pour les derniers en date, je pense notamment au Centre Aqua Médoc, à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, à la nouvelle zone d'activités de Belloc.

Notre dynamique doit aussi être relayée et appuyée par l'Etat, qui doit prendre en compte la spécificité des villes de centralité.

A cet effet, j'ai rencontré la Ministre des Collectivités Territoriales, Dominique Faure, et je lui ai réclamé une majoration ou bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement, pour les villes sous-préfecture, ou la mise en place d'un fonds spécifique. J'ai bon espoir car l'Etat me semble aujourd'hui vouloir opérer un rééquilibrage entre milieu rural et milieu urbain. Depuis des décennies, il mise quasiment tout sur les grandes villes et agglomérations. Il a poussé à créer des mastodontes, les métropoles. Malheureusement, les résultats de cette politique ne sont pas à la hauteur. A tel point que nous assistons depuis quelques années à une re-migration vers la campagne, ses petites villes et ses villages.

L'Etat ne doit pas contrarier ou vouloir empêcher ce mouvement. Au contraire, il doit l'accompagner en remettant des moyens financiers et humains, notamment dans les sous-préfectures.

Dans ce contexte, Lesparre a une très belle carte à jouer.

Bernard GUIRAUD, maire de Lesparre

1^{er} vice-président de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île



RÉSERVATION DES SALLES COMMUNALES PAR LES ASSOCIATIONS POUR LA SAISON 2024/2025

La réunion préparatoire du calendrier de pré-réservation des salles communales pour la saison 2024-2025 aura lieu en mairie le **jeudi 27 juin 2024 à 17 heures 30**. Les desideratas doivent être exprimés **avant le vendredi 7 juin 2024** à l'aide du formulaire disponible au service manifestation de la mairie ou sur le site internet de la commune.

(<https://www.lesparre-medoc.fr/2024/04/associations-pre-reservation-des-salles-communales-2024-2025/>)



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024/2025

La Ville de Lesparre-Médoc vous informe que les inscriptions scolaires et périscolaires pour l'année 2024-2025 sont ouvertes **jusqu'au 30 juin 2024**. Le dossier d'inscription est disponible auprès du service scolaire de la mairie ou téléchargeable sur le site internet communal. Un certificat d'inscription scolaire vous sera remis après le dépôt du dossier complet. Il vous sera utile pour procéder aux formalités d'admission auprès de l'école dans laquelle votre enfant sera scolarisé.

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 4 avril 2024 pour procéder aux votes des budgets primitifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement. Toutes ces délibérations ont été votées à l'unanimité, signe de la confiance accordée par tous les conseillers au maire, pour la gestion financière de la commune.

Subventions à diverses associations et au CCAS

Avant de voter les budgets, il convient d'attribuer les subventions aux différents bénéficiaires.

Organismes	Montant attribué 2023	Montant attribué 2024
17 associations et une réserve disponible de 7171 €	140 000 €	140 000 €
LOGEA	30 000 €	30 000 €
Sam Omnisports	45 000 €	45 000 €
Centre Communal d'Action Sociale	180 000 €	210 000 €

Contribution financière pour la consommation d'eau par les services communaux

Sur proposition de Mr le Maire et à l'avis unanime du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement, il est instauré une participation financière de la commune à la régie de l'eau, à hauteur de 16 000 €, pour 2024 et révisable chaque année. Cette contribution de la Commune à la régie de l'eau reflète la consommation annuelle de tous les services et bâtiments communaux.

Provisions semi-budgétaires pour risques et charges Budget principal et ses annexes

Selon les instructions de la comptabilité publique, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain. Le contrat d'assurance pour risque statutaire ayant été résilié au 31 décembre 2022 par la compagnie gestionnaire, il a été décidé par la collectivité de provisionner les sommes engagées annuellement pour un éventuel risque.

- Budget principal – 40 000 €
- Budget annexe de l'eau – 3 000 €
- Budget annexe de l'assainissement – 2 000 €

Budget Commune 2024

Avant de procéder à l'examen puis au vote des budgets, Mr le Maire a fait une déclaration de politique générale dont vous retrouvez l'essentiel dans son édito en page 2 de ce magazine.

Le budget de la Commune 2024 dont la balance générale s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 780 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 134 000 €

Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre à **7 780 000 €**, intégrant l'excédent de **1 057 134,85 €** constaté au compte administratif 2023.

Dépenses :

L'objectif, annuel et récurrent, pour les services municipaux est de contenir les dépenses de fonctionnement par leur rigueur, tout en valorisant le patrimoine territorial et ce, principalement en interne par la mise en œuvre du savoir-faire technique de nos agents, par l'exécution de travaux en régie.

À cet effet, afin de doter de meilleures conditions de travail les services techniques de la ville, les anciens abattoirs seront réhabilités en pôle technique, en mettant à profit leurs compétences.

En sus, le coût des frais d'électricité, déjà en forte hausse en 2023, a, depuis le 1er février 2024 subi une nouvelle augmentation de l'ordre de 9%, impactant, de nouveau, nos dépenses énergétiques annuelles.

Pour cela, et par mesure de prudence, les dépenses à caractère général sont portées à **2 147 244,40 €**. Les charges de personnel sont budgétées à hauteur de **3 590 000 €** intégrant le traditionnel Glissement Vieillesse Technicité ainsi que les décisions gouvernementales quant à la revalorisation des indices de rémunération (5 points appliqués à l'ensemble des filières au 1er janvier 2024).

Le montant prévisionnel des subventions versées aux associations a été maintenu à **140 000 €**.

En revanche, par une formation diplômante d'un agent au sein du Centre Communal d'Action Sociale, ce service social s'est professionnalisé. Afin de pérenniser les actions en cours, la participation annuelle de la commune serait augmentée à hauteur de **210 000 €**.



Recettes :

Les services de l'État nous ont notifié les bases et produits prévisionnels du revenu des impositions des taxes locales pour l'année 2024. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives prévisionnelle est de 2,6 %. Le montant prévisionnel du produit de la fiscalité locale est budgété à hauteur de **3 806 000 €**.

Les dotations et participations sont inscrites à hauteur de **1 707 000 €**.

Le produit des services, redevances et ventes diverses est prévu pour **520 000 €**.

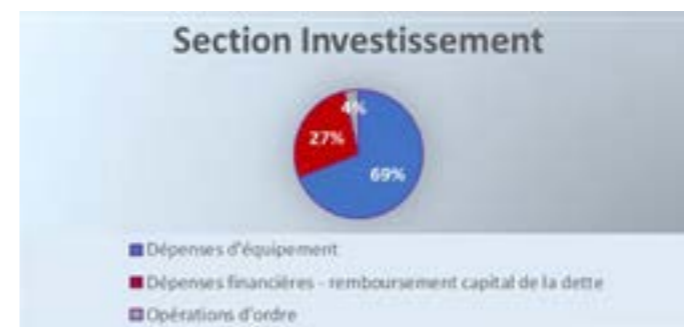


Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de **2 134 000 €**. Les nouvelles dépenses d'équipement s'établissent à **1 400 055,60 €**. Elles concernent principalement :

- Le remplacement des vitreries (3ème tranche) de l'école Maurice Beaugency,
- Le renouvellement de matériels techniques et véhicules – services techniques,
- La dotation en nouveaux fauteuils du cinéma municipal,
- L'extension de la vidéoprotection (1ère tranche) aux entrées de ville,
- Le programme de voirie 2024 – Rue Jean Jacques Rousseau,

Pour mémoire, les restes à réaliser de 2023 s'établissent à **104 944,40 €** en dépenses.



Le financement de ces investissements est essentiellement constitué par des subventions de nos partenaires institutionnels pour **280 000 €**, le FCTVA à hauteur de **130 000 €**, le produit de la taxe d'aménagement pour **130 000 €** ainsi que par de l'autofinancement composé du virement de la section de fonctionnement à hauteur de **600 000 €** et de l'amortissement des biens et travaux acquis les années précédentes, pour **500 155,60 €**.

Après quatre années consécutives de désendettement, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour équilibrer le financement de ces aménagements. Le montant emprunté est prévu à **320 000 €**. Quant au capital restant dû au 1er janvier 2024, il s'établissait à **4 000 342,99 €**. Le montant de l'annuité en 2024 s'élève à **651 091,59 €**.

Budget annexe 2024 de l'Eau

Le budget de l'Eau 2024, dont la balance générale s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	1 778 500 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	727 700 €

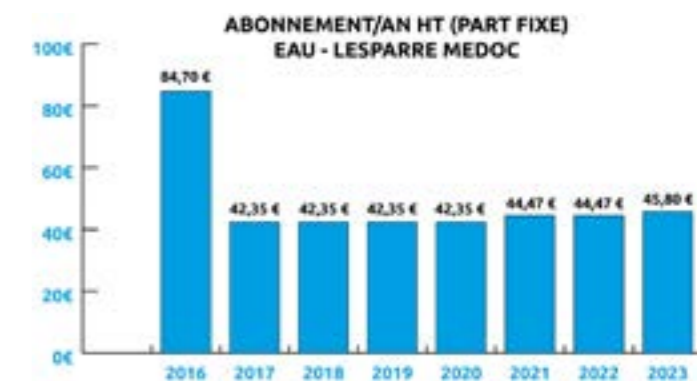
Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **1 778 500 €**. Le résultat constaté au compte administratif 2023, à savoir l'excédent de **319 609,62 €** est intégré.

Par principe de prudence, la stabilité des dépenses réelles d'exploitation a été maintenue et s'établissent à **1 354 500,00 €**, comprenant notamment **160 000 €** de charge de personnel.

Les charges à caractère général à hauteur de **368 015 €**, le reversement de la part Assainissement de l'eau facturée aux abonnés pour **680 000 €**, les redevances dues à l'Agence de l'Eau pour **106 000 €**, constituent également ces charges de fonctionnement.

La principale recette de ce service est la facturation de l'eau aux abonnés, estimée pour 2024, à **1 365 000 €**.



Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **727 700 €**.

Les nouvelles dépenses d'équipement sont programmées à hauteur de **459 064,01 €**. Elles incluent principalement :

- L'extension du réseau Défense Incendie dans les hameaux,
- La réfection du dôme du château d'eau du Champs de Foire (photo ci-dessous) ;
- Les travaux de renouvellement des canalisations AEP – secteur Saint Trélody – Chemin des Anes.

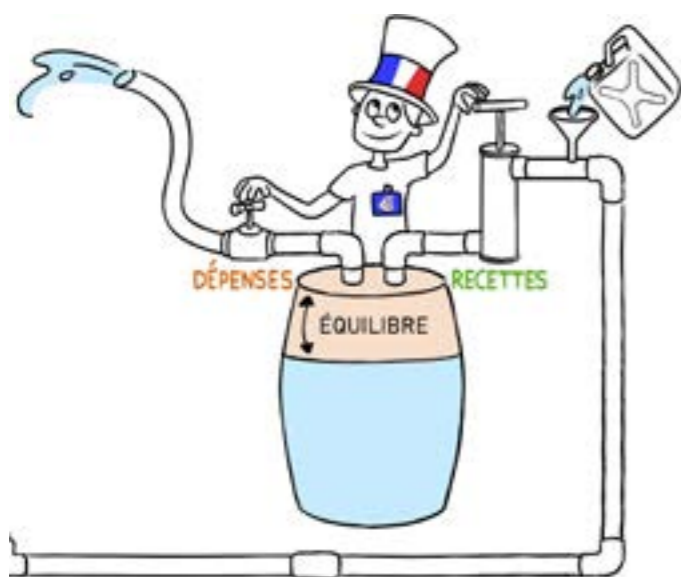


Château d'eau du Champs de Foire

Pour mémoire, les restes à réaliser, en dépenses, de 2023, s'établissent à **40 832,50 €**.

Les recettes nécessaires au financement de ces travaux ainsi qu'au remboursement du capital de la dette sont l'autofinancement pour **412 000 €** et l'excédent de fonctionnement capitalisé. Pour permettre l'équilibre de ces dépenses, un emprunt de **110 000 €** serait également contracté.

Budget annexe 2024 de l'assainissement



Le budget de l'Assainissement 2024, dont la balance générale s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	1 141 700 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	792 000 €

Section d'exploitation :

Pour la section d'exploitation, le budget 2024 s'équilibre à hauteur de **1 141 700 €**. L'excédent de **211 672,22 €** constaté au compte administratif 2023 y est repris.

Les charges à caractère général s'élèvent à **269 990 €**. Les charges de personnel pour **155 000 €**, le reversement des taxes à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour **63 000 €** et les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts) pour **22 700 €**, constituent essentiellement les dépenses réelles d'exploitation.

Les recettes réelles, à hauteur de **892 027,78 €**, se composent majoritairement de la vente d'eau assainie aux usagers et des redevances de raccordement au tout à l'égout.



Section d'investissement :

La section d'investissement, en 2024, s'équilibre à **792 000 €**. Les nouvelles dépenses d'équipement sont programmées à hauteur de **388 499,40 €**. Elles portent principalement sur :

- Les travaux sur la station d'épuration : automatisation, récupération du tamis,
- Les travaux de raccordement aux eaux usées – programmation diverse.

Pour mémoire, les restes à réaliser de 2023, en dépenses, s'établissent à **60 296,05 €**.

Le remboursement du capital des emprunts et ces nouveaux aménagements seront essentiellement financés par l'autofinancement de **549 000 €**.

Concernant la dette, le capital restant dû au 1 er janvier 2024 s'établit à **1 413 018,65 €**. Le montant de l'annuité en 2024 s'élève à **153 315,37 €**.

Vote des taux 2024 des taxes locales

Pour 2024, le conseil municipal du 7 mars a fixé à la majorité des personnes présentes ou représentées les taux suivants :

TAXE FONCIÈRE BÂTIE	41,24 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE	64,58 %
TAXE HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES	16,96 %

Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous publions un espace réservé à l'expression des différents groupes politiques représentés au Conseil Municipal.

Groupe de la majorité : Pour que Lesparre vive avec son temps

EN VOTANT LE 9 JUIN AUX EUROPEENNES, NOUS FAISONS VIVRE LA DEMOCRATIE.

Comme quelques 360 millions d'électeurs des pays membres, nous sommes appelés à voter pour élire, au suffrage universel et à la proportionnelle, les 720 députés européens qui siègeront à Strasbourg, pour cinq ans.

En France, nous élirons 81 députés pour représenter notre pays au Parlement européen.

C'est un total de 49,7* millions d'électeurs dont 4* millions de primo-votants de plus de 18 ans qui vont pouvoir s'exprimer en déposant leur bulletin dans les urnes lors de l'unique tour de scrutin du 9 juin prochain.

Localement, ces élections n'ont jamais été très suivies même si, en comparant la participation de 2014 et de 2019, nous nous apercevons qu'elle est en forte progression de près de 11 % (pour rappel en 2014, l'abstention était de 60 % et en 2019 de 49,36 %).

A peine un lesparrain sur deux était donc allé voter aux Européennes de 2019. C'est loin d'être suffisant pour contribuer à façonner la démocratie en Europe et décider collectivement de l'Avenir de l'Union Européenne. Dans les campagnes officielles, nous pouvons lire que « grâce à votre suffrage, contribuez à changer le monde dans lequel vous vivez dans des domaines aussi variés que l'environnement, la sécurité, les migrations, les politiques sociales, les droits des consommateurs, l'économie et bien entendu, la politique agricole... ».

La majorité municipale a choisi de mettre l'accent sur l'importance de chacun de nos votes aux élections du 9 juin « pour répondre aux enjeux mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés ».

Les Européennes de 2024 seront les dixièmes à l'être au suffrage universel ; les premières ayant eu lieu en 1979. Christian Salm de l'unité Archives historiques du Parlement européen a écrit en 2019, un petit historique des élections européennes. Nous pouvons y lire notamment que le traité de Rome de 1957 prévoyait des élections directes à cette assemblée européenne et qu'il a malgré tout fallu attendre 1979 pour qu'elles aient lieu. Auparavant, chaque parlement des états membres désignait ses représentants.

Durant cette période, plusieurs projets ont vu le jour jusqu'à l'acte de septembre 1976 adopté par le conseil des ministres européens. Largement inspiré d'une convention de 1974, cet acte fixait à 410 le nombre de députés en confirmant « l'uniformisation future de la procédure électorale pour tous les états membres, mais sans en indiquer le calendrier ». Finalement, les élections prévues en 1978, se déroulèrent en juin 1979. A l'époque, 180 millions de citoyens européens étaient appelés aux urnes pour élire un parlement constitué de sept groupes politiques et dont la première présidente de cette nouvelle assemblée n'était autre que Simone Veil « juive ayant survécu aux camps de concentration nazis, un message symbolique fort contre le nationalisme ».

Alors OUI, il faut aller voter le 9 juin pour participer à la formation du plus grand parlement international au monde !

* Ces chiffres peuvent légèrement varier en fonction des dernières inscriptions possibles jusqu'au 1er mai et non encore comptabilisées au moment de l'édition de ce magazine.

Groupe d'opposition : Lesparre au Quotidien

"Lesparre n'a pas les moyens de ses ambitions" aime à répéter le maire de notre commune. Un budget de plus de 7 millions d'euros tout de même ! Comment se réjouir, par exemple, de travaux de réfection à venir dans la rue Jean-Jacques Rousseau ? Alors que des travaux d'envergure effectués il y a 12 ans ont coûté près de 3 000 000 euros aux contribuables lesparrains, une nouvelle dépense d'argent public est estimée à 600 000 euros pour... une "réparation" de cette rue, avec un centre-ville qui va bénéficier une nouvelle fois de retombées économiques négatives. Lesparre a les moyens de ses inactions.

Groupe d'opposition : Autrement la ville

ONE HEALTH, anglicisme oblige pour SANTE GLOBALE, prise de conscience collective des interdépendances avérées entre humains, animaux sauvages & domestiques, plantes & environnement. " Vivre avec son temps ? ", la ville serait bien inspirée de prioriser ce sujet instruit par le PNR.

UN POMPIER PROFESSIONNEL DE LESPARRE RENTRE DE MISSION À MAYOTTE



Et bien non ! Les missions des sapeurs-pompiers ne s'arrêtent pas à la lutte contre les incendies et au secours à la personne. C'est ce dont témoigne, l'adjudant-chef Arnaud Durand, sous-officier de garde au Centre d'Interventions et de Secours (CIS) de Lesparre, depuis 2021.

Entre le 17 Février et le 9 Mars derniers, Arnaud Durand a fait partie du détachement des 75 pompiers professionnels – 64 de la Métropole et 11 de la Réunion – chargés, à Mayotte, d'apporter de l'eau, sous forme de packs d'eau, à la population et de créer des stocks stratégiques pour les hôpitaux, écoles, centres pénitentiaires... Dans cette mission, le DAL (Détachement Appui Logistique) de la Sécurité Civile était renforcé de militaires du 516ème régiment du Train et des Sapeurs-Pompiers.

831 704 PACKS D'EAU DISTRIBUÉS EN TROIS SEMAINES

Ainsi, durant trois semaines, près de 7,5 millions de litres soit 831 704 packs d'eau ont été acheminés par bateau, depuis la Métropole jusqu'à des « HUB » pour être ensuite distribués, avec l'aide de bénévoles des communes ou des établissements bénéficiaires.

L'origine de cette 1ère opération vient de la sécheresse subie par Mayotte depuis deux ans, d'infrastructures vieillissantes. « Et c'est donc pour pallier les nombreuses coupures d'eau » résume l'adjudant-chef Durand, visiblement fier d'avoir répondu présent à cette mission qui, dit-il, lui a apporté beaucoup sur le plan humain.

Il confie également que cette mission n'a pas été des plus simples à cause des conditions météorologiques extrêmes tant sur le plan des températures que sur le degré d'humidité « qui atteint 95 % la nuit » précise-t-il ; et des tensions importantes, dues à la crise de l'eau et à celle de l'immigration.

Arnaud Durand est toutefois « prêt à repartir ». Ce sentiment est partagé par son chef de centre, le Capitaine Frattini dont le commentaire ne laisse aucun doute sur la pertinence de participer à ce type de mission : « C'est une belle expérience courageuse. Tout le monde n'est pas prêt à partir. L'exemple d'Arnaud Durand peut ouvrir de nouveaux horizons à ses collègues qui sont davantage sensibilisés aux problématiques des territoires outremer ». Dont acte pour de futurs volontaires.



Votre agenda

SAISON CULTURELLE 2023 - 2024

CONCERT & TAPAS « LA QUINTE »
(Tout public)

VENDREDI 24 MAI
19H30 - 21H
(Ouverture des portes à 19H)

CALM

Concert gratuit*

* Tapas payants

2024

Samedi 25 mai
Fête des Sports
de 10h à 18h

**Tous unis par le Sport,
Lesparre fête l'Europe.**

Concerts Restauration Vide grenier

Animations gratuites

SAISON CULTURELLE 2023 - 2024

RAMDAM CULTUREL
(Tout public)

VENDREDI 21 JUIN
17H30 - 23H

CALM & Bibliothèque Municipale

Concert gratuit*

* Restauration payante